

Incendie en Alsace : le gîte où séjournèrent des handicapés n'était pas aux normes

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 1 heure

[Copier le lien](#)



«L'établissement n'était pas aux normes de sécurité pour accueillir du public», selon la vice-procureure de la République de Colmar.

Le gîte de vacances de Wintzenheim (Haut-Rhin), qui a brûlé mercredi faisant 11 morts, n'était pas aux normes de sécurité contre l'incendie, a déclaré jeudi la vice-procureure de la République de Colmar, Nathalie Kielwasser.

«*Le gîte n'avait pas subi le passage de la commission de sécurité qui est obligatoire*» et «*ne disposait pas des caractéristiques pour accueillir du public*», a déclaré à l'AFP Mme Kielwasser, confirmant une information de la radio locale France Bleu et du quotidien L'Alsace.

Un établissement qui accueille du public doit solliciter la validation de la commission de sécurité, ce qui n'a pas été entrepris. La commission impose divers aménagements comme la pose de portes coupe-feu, la mise en place d'un système d'alarme incendie, ou encore le fléchage d'issues de secours.

Des détecteurs de fumée insuffisants

«*Si vous voulez conduire une voiture, il faut un permis, si vous voulez héberger du monde, il faut le passage de cette commission qui vous donne des préconisations sur la capacité d'accueil, etc. On va vous imposer un certain nombre de règles de sécurité*», a expliqué la magistrate.

Le bâtiment, une ancienne grange récemment rénovée, disposait bien de détecteurs de fumée «*mais pas suffisants pour ce type de structure*», a déclaré la représentante du parquet. «*Les détecteurs de fumée sont aux normes mais ce ne sont pas des détecteurs de fumée qu'on pose dans des structures hébergeant du public*», a-t-elle expliqué.

Alors que les enquêteurs poursuivent leurs investigations, «*on ne peut pas pour le moment vérifier s'il y avait ou non des extincteurs*», a-t-elle ajouté.

Contrat signé pour 16 personnes

La propriétaire du gîte, qui a alerté les pompiers mercredi à l'aube, est en état de choc et n'a pas été placée en garde à vue.

«Il faut corrélér juridiquement la raison du sinistre et est-ce que ça a un lien avec les règles de sécurité. Je n'ai pas le retour des investigations criminelles pour le moment», a indiqué Mme Kielwasser.

Le gîte accueillait 28 personnes au total, dont 16 dans les étages qui ont brûlé. Selon le maire adjoint de Wintzenheim, la propriétaire avait signé un contrat pour 16 personnes. La question du respect de cette jauge est «*toujours en cours*» d'expertise a précisé la magistrate.

La rédaction vous conseille

- [Incendie en Alsace : qu'est-ce qu'un «feu couvant», suspecté d'être à l'origine du drame ?](#)
- [Incendie dans un foyer pour handicapés en Alsace : «Les 11 corps ont été retrouvés», confirme la vice-procureure de Colmar](#)
- [En Alsace, choc et émotion après l'incendie d'un gîte accueillant des handicapés](#)

Sujets

Incendie

Alsace

À lire aussi

«Ce qui est très difficile, c'est de se voir reprocher d'arriver trop vieille»: la longue attente des femmes qui veulent faire conserver leurs ovocytes 🇫🇷

JMJ au Portugal : une jeune aveugle évoque un «miracle» après sa guérison subite

▶ [REGARDER LA VIDÉO](#)

«Notre appartement est invendable, on est bloqués» : les riverains de la prison de la Santé excédés par les nuisances 🇫🇷

